

Les effectifs de ce Commandement comprennent le groupe-brigade de l'Ouest, avec quartier général à Calgary; le groupe-brigade de l'Est, avec quartier général à Valcartier (Qué.), et un groupe de combat régimentaire largable et aéroporté, qui comprend la Force d'opérations spéciales dont le quartier général se trouve à Petawawa (Ont.), le Contingent canadien des Forces des Nations Unies à Chypre, le Contingent canadien des Forces des Nations Unies au Moyen-Orient, et un centre d'entraînement au combat à Gagetown (N.-B.). Le Commandement de la Force mobile est également responsable de l'exécution des engagements régionaux au Québec.

**La Milice** assume son rôle traditionnel de soutien de la Force régulière. Dans l'organisation actuelle, les unités de la Milice sont placées sous l'autorité du chef du Commandement de la Force mobile, ou du commandement des communications des Forces canadiennes.

Le Commandement de la Force mobile dirige et contrôle 99 unités de combat de la Milice outre des unités d'administration et de service au moyen de cinq quartiers généraux régionaux et 21 districts de milice.

### Commandement aérien

20.5.3.3

Lors de la formation du Commandement aérien le 2 septembre 1975, la responsabilité générale des forces militaires aériennes du Canada a été confiée à un seul commandant supérieur, pour rendre l'utilisation de la puissance aérienne plus souple, plus efficace, plus sécuritaire et plus économique.

Le Commandement a pour fonction principale de maintenir à l'état opérationnel des forces aériennes régulières et de réserve pour permettre au Canada de remplir ses engagements de portée nationale, continentale et internationale, ainsi que ses engagements régionaux dans les provinces des Prairies (Saskatchewan, Alberta et Manitoba) et dans le Nord-Ouest de l'Ontario.

Le Commandement aérien, qui a son quartier général à Winnipeg, se compose des quatre groupes fonctionnels suivants: Groupe de défense aérienne; Groupe du transport aérien; Groupe aéronaval et 10<sup>e</sup> Groupe aérien tactique.

**Le Groupe de défense aérienne**, dont le quartier général se trouve à North Bay (Ont.), est chargé de protéger la souveraineté de l'espace aérien du Canada. En outre il participe, à titre de contribution canadienne, aux activités du Commandement conjoint Canado-américain de défense aérienne NORAD.

**Le Groupe du transport aérien**, dont le quartier général est situé à Trenton (Ont.), fournit des services de transport aérien aux Forces canadiennes pour leur permettre de tenir leurs engagements. Il exécute aussi des tâches nationales et internationales qui lui sont assignées par le gouvernement.

**Le Groupe aéronaval (GAN)**, qui a son quartier général à Halifax (N.-É.), fait partie du Commandement aérien. Il gère toutes les ressources aériennes affectées à la patrouille et à la surveillance maritimes, ainsi qu'à la lutte anti-sous-marine.

Le Commandant du Groupe aéronaval est comptable au chef du Commandement aérien, mais sur le plan opérationnel il relève du chef du Commandement Maritime pour ce qui est des missions de surveillance, de patrouille et de lutte anti-sous-marine. Comme le Commandement Maritime et le Groupe aéronaval travaillent en étroite collaboration, ils utilisent un centre d'opérations commun. Le groupe effectue des vols de surveillance au-dessus des eaux territoriales du Canada et de l'archipel de l'Arctique. Il fournit également des forces aériennes pour la lutte anti-sous-marine dans le cadre des engagements du Canada envers l'OTAN.

**10<sup>e</sup> Groupe aérien tactique.** Le Commandement de la Force mobile exerce un contrôle opérationnel sur le 10<sup>e</sup> Groupe aérien tactique (10<sup>e</sup> GAT), avec lequel il partage son quartier général à Saint-Hubert (Qué.). Le groupe a charge de toutes les ressources affectées à l'appui aérien rapproché des forces terrestres. Cet appui met en œuvre des avions à voilure fixe et des hélicoptères pour le tir de soutien, et des services de reconnaissance et de transports tactiques sur le champ de bataille.